



ENTREPRISES

SMAAART OBTIENT UNE DOUBLE RECONNAISSANCE POUR SON SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

VALENTINE DUCROT



Reconnue pour son savoir-faire, SMAAART, la marque française de smartphones reconditionnés de la société héraultaise SOFI, poursuit son développement hexagonal et s'ouvre au marché espagnol.

Créée en 2017 par l'entreprise SOFI Groupe, basée à Saint-Mathieu-de-Trévières (34), la marque SMAAART est à l'honneur du savoir-faire "made in France". Ce jeudi 6 juillet 2021, elle se voit attribuer officiellement, par l'ancien ministre Yves Jégo, la certification "Service France Garanti".

« C'est un grand honneur de recevoir cette certification visant à valoriser les entreprises de service qui emploient sur le territoire national, se félicite Jean-Christophe Estoudre, président de SOFI Groupe. Pour toute l'équipe, c'est une belle reconnaissance du travail accompli et de la pertinence de nos choix : collecter et reconditionner des produits en France sur le modèle de l'économie circulaire en circuit court, en favorisant l'emploi local ».

Lire aussi 2 mnMWC 2019 : SMAAART lance une offre tout-en-un sur les mobiles éco-recyclés

56 KG DE MATIÈRES PREMIÈRES ÉCONOMISÉES



Si la certification "Origine France Garantie" garantissait jusqu'à présent les biens matériels, ce nouveau label, porté par l'association Pro France (fondée par Yves Jégo) certifie que 90% des salariés du service de l'entreprise sont soumis à un contrat de travail de droit français.

Comptant une centaine de collaborateurs, SOFI Groupe recrute en permanence, surtout sur sa partie production. En partenariat avec Pôle Emploi, elle privilégie les personnes éloignées de l'emploi et les forme en interne. Une session de recrutement de dix personnes est d'ailleurs prévue en septembre prochain.

Leader sur le marché en termes de qualité de produits et de services, la société détient sur son site héraultais (3.200 m²) l'ensemble de la chaîne de valeur : collecte de produits dans l'Hexagone (notamment auprès des particuliers, des entreprises, des opérateurs, etc.), reconditionnement, réparation des téléphones, service clients et SAV.

« En tant que reconditionneurs, nous maîtrisons les quatre briques de l'économie circulaire, précise le président de SOFI Groupe. Nos produits ne font pas le tour de la planète et notre impact environnemental est moindre car chaque téléphone reconditionné acheté équivaut à 52 kg de CO2 épargnés à la planète et 56 kg de matières premières économisées. »

EXPLOSION DES VENTES SUR INTERNET

Sur un marché en pleine croissance, SOFI Groupe a clôturé son exercice 2020 à 16 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 10,2 millions d'euros en 2019. Ralenti par la crise sanitaire dans sa volonté de renforcer sa présence dans le retail, la marque a mis les bouchées doubles sur internet, canal qui représente désormais 2/3 des ventes.

En parallèle, l'entreprise poursuit son développement en distribution spécialisée mais surtout auprès des grands comptes BtoB. Malgré des tarifs légèrement plus chers que ceux proposés par les market-places, SMAAART a écoulé en 2020 quelque 60.000 smartphones et tablettes, et table sur 100.000 cette année avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 25 millions d'euros.

Avec ses trois canaux structurés, la société se dit prête à se développer en Europe. Elle vient de lancer un site internet en Espagne, phase-test avant de se déployer en Allemagne ou en Italie.

REMETTRE EN QUESTION LA COMPÉTITIVITÉ DES ACTEURS FRANÇAIS

Dans cette embellie pour le groupe, la décision du gouvernement d'appliquer la "redevance copie privée" (mécanisme créé par la loi afin de financer la rémunération des auteurs et artistes-interprètes pour la reproduction de leurs œuvres sur certains types de supports) aux produits de seconde main, reconditionnés et vendus d'occasion, n'est pas une bonne nouvelle.

« Cette redevance met en péril la filière française du reconditionnement car seules seront taxées les entreprises françaises, s'inquiète Jean-Christophe Estoudre. Franchement, nous ne comprenons pas : le gouvernement n'a pas pris la mesure de distorsion de concurrence alors que l'on sait pertinemment que 98% des sociétés opérant pour les market-places ne sont pas immatriculées et ne paient pas la TVA. Cette concurrence déloyale va remettre en question la compétitivité des acteurs français et leur rentabilité. »



Pour autant, pas de quoi remettre en cause le savoir-faire et les protocoles stricts adoptés pour le conditionnement de ses produits. Hasard du calendrier, en même temps que sa certification, la marque vient d'être sélectionnée pour représenter le département de l'Hérault à la Grande exposition du Fabriqué en France de l'Élysée.